

**DIPER Division des Personnels**  
**DIPER 2 Bureau de l'accompagnement des enseignants en situation particulière**

Affaire suivie par :

Caroline KAPLAN

Tél : 05 56 56 37 24

Mél : [dsden33-diper2-rh@ac-bordeaux.fr](mailto:dsden33-diper2-rh@ac-bordeaux.fr)

## DOSSIER DE CANDIDATURE ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

**Professeur des écoles contractuel au titre du recrutement des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) sur l'Académie de Bordeaux : Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques.**

Références : - Décret N° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi N°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

-Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, publié au JO du 18 juillet 2013.

-Article 5 de l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires

Vous souhaitez devenir professeur des écoles, fonctionnaire de l'Éducation Nationale et vous remplissez [les conditions pour être éligible à l'obligation d'emploi](#), vous pouvez bénéficier de la procédure de recrutement sans concours. Postulez en complétant le dossier ci-joint avant le 19/01/2026. Vous trouverez ci-après quelques rappels sur les missions des professeurs des écoles, sur les modalités et les différentes étapes du recrutement.

### Missions des professeurs des écoles

**Les professeurs des écoles travaillent avec des enfants de 2 à 11 ans**, c'est-à-dire de la première année de l'école maternelle à la dernière année de l'école élémentaire.

**L'enseignement qu'ils dispensent est polyvalent** : français, mathématiques, histoire et géographie, sciences expérimentales, langue vivante, musique, éducation artistique et culturelle, enseignement moral et civique, éducation physique et sportive. Ce sont les contenus et les activités liées à toutes ces disciplines qu'ils sont amenés à organiser et à conduire avec leurs élèves.

### Modalités de recrutement

La procédure de recrutement prévoit, dans un premier temps, une sélection sur dossier. Posséder une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ne conduit pas à un recrutement systématique, seuls les candidats qui possèdent le profil des postes à pourvoir peuvent être recrutés, et ces recrutements doivent correspondre à des besoins de l'administration.

**1)** Après vérification des conditions précitées, le candidat est invité à un entretien devant une commission de recrutement pour apprécier les aptitudes au poste visé. Cette procédure permet de tenir compte de la motivation des candidats et de leur profil pour s'assurer qu'ils sont en adéquation avec les postes à pourvoir.

**2) Un contrat d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 est établi par le département dans lequel le candidat est recruté.** L'année de stage est identique à celle des lauréats du concours externe de professeurs des écoles : les contractuels sont placés en situation d'enseignement et affectés dans une école du département dès la rentrée scolaire. Ils bénéficient de la même formation alternant des périodes de responsabilité de classe et des périodes de formation à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE).

### Appréciation de l'aptitude professionnelle à l'issue du contrat

L'article 8 du décret du 25 août 1995 précité fixe les conditions d'appréciation de l'aptitude professionnelle de l'agent **à l'issue du contrat**. Cette aptitude est appréciée après un entretien avec le jury académique, dans les mêmes conditions que les professeurs des écoles stagiaires.

**Trois issues** sont possibles, après appréciation du jury :

- **Titularisation** (sous réserve de remplir les conditions de diplômes requises) ;
- **Renouvellement** du contrat si l'agent, sans s'être révélé inapte à exercer ses fonctions, n'a pas fait la preuve de capacités professionnelles suffisantes ;
- **Non renouvellement** du contrat si l'appréciation ne permet pas les deux premières issues.

## 1 – INFORMATION SUR LE DEMANDEUR

Etat-Civil	Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/>
	NOM : ..... Prénom : .....
	Né(e) le : ..... à .....
	Adresse : .....
	.....
	Code Postal : ..... Ville : .....
Tél : ..... Mail : .....	

RQTH	Justificatif attestant de la qualité de BOE : <b>(à joindre obligatoirement au dossier)</b> Valable du .....au .....
------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2 – PARCOURS et EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

**CV à joindre au dossier**

### ▪ CONCOURS PRÉSENTÉS

Année	INTITULÉ du CONCOURS	Résultat

Avez-vous déjà été recruté (e) en qualité d'agent non titulaire sur les fonctions que vous souhaitez occuper dans l'Académie de Bordeaux ou dans une autre académie ?

Si oui laquelle ? .....

À quelle période ?.....

### 3 – VŒUX D’AFFECTATION DANS L’ACADÉMIE (classer les départements selon ordre de priorité)

<b>Vœux</b>	Vœu 1 :
	Vœu 2 :
	Vœu 3 :
	Vœu 4 :
	Vœu 5 :

### 4 – SIGNATURES ET AVIS

<b>Demandeur</b>	Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces fournies figurant dans le présent dossier :
	A : ..... le : ..... Signature :

<b>Avis de la commission</b>	<b>Cadre réservé à l'Administration après commission</b>
	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>  AFFECTATION SUR LE DEPARTEMENT :  24 <input type="checkbox"/> 33 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 47 <input type="checkbox"/> 64 <input type="checkbox"/>

**Ce dossier est à adresser uniquement PAR COURRIER :**  
**DSDEN de la Gironde - Division des Personnels – Bureau DIPER 2 Pôle Accompagnement**  
**A l'attention de Mme Caroline KAPLAN**  
**30 cours de Luze - BP 919 - 33060 BORDEAUX Cedex.**

**Date limite de réception : 19 janvier 2026, le cachet de la poste faisant foi.**

## **CONDITIONS DE RECRUTEMENT**

1) Être bénéficiaire de l'obligation d'emploi selon les articles 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 9°, 10° et 11° de l'article L.5212-13 du code du travail. Cette qualité doit être en cours de validité pour la durée totale du contrat (jusqu'au 31 août 2026 au moins).

2) Ne pas être fonctionnaire.

3) Avoir un handicap compatible avec les fonctions de professeur des écoles. (en cas de besoin d'aménagement, contacter la Correspondante Handicap Académique des personnels)

4) Les conditions de diplômes applicables au recrutement des professeurs contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre du handicap seront précisées ultérieurement dès réception des directives ministérielles. En attendant ces instructions, les candidatures sont recueillies à titre prévisionnel. Les candidats seront informés individuellement de la conformité de leur dossier lorsque les critères réglementaires définitifs auront été communiqués par Le Ministère.

5) Justifier des qualifications (pré requis) :

- qualification en natation : attestation certifiant la réalisation d'un parcours d'au moins 50 mètres dans une piscine placée sous la responsabilité d'un service public.

- qualification en secourisme : attestation certifiant la qualification du candidat en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

**Ce dossier de candidature doit être accompagné des pièces suivantes :**

- La photocopie du justificatif prouvant la qualité de B.O.E, en cours de validité.
- La photocopie de votre diplôme le plus élevé.
- La photocopie des attestations de pré-requis (natation et secourisme).
- Un curriculum vitae avec photo d'identité.
- Une lettre de motivation
- La photocopie de votre pièce d'identité

### **Calendrier**

- **17/11/2025 au 19/01/2026 : Dépôt des candidatures par courrier**  
(Aucun dossier ne sera accepté en dehors de cette période)
- **Mars 2026 : étude des dossiers**
- **Mai 2026 : commission d'entretien**
- **début juin 2026 : réponse aux candidats**
- **Juillet 2026 : établissement du contrat**
- **Septembre 2026 : prise de poste pour les candidats retenus**

Un correspondant handicap est présent dans chaque académie et à l'administration centrale afin d'accompagner les personnels en situation de handicap dans leurs démarches et de les aider à mieux s'intégrer et à faire valoir leurs droits. Ces correspondants font partie de l'équipe de gestion des ressources humaines qui porte la responsabilité de la politique du handicap au niveau local.

Correspondant Handicap de l'Académie de Bordeaux : [carole.damon@ac-bordeaux.fr](mailto:carole.damon@ac-bordeaux.fr) 05 57 57 38 79

Retrouvez l'ensemble des informations liées à l'emploi des personnes handicapées sur le site :  
[education.gouv.fr/handicap-tous-concernes](https://education.gouv.fr/handicap-tous-concernes)